

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 006 Le 3 janvier 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Industrial Alliance. (IAG/FIA) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires d'Industrielle Alliance (symbole : IAG) seront échangées contre des nouvelles actions ordinaires d'iA Société financière inc. (« iA Société financière »), qui deviendra une nouvelle société de gestion de portefeuille détenant toutes les actions ordinaires d'Industrielle Alliance. À l'ouverture des marchés à la Bourse de Toronto le 04 janvier 2019, les actions ordinaires d'iA Société financière seront inscrites et affichées aux fins de négociation et la compagnie se négociera sous un nouveau CUSIP.

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Industrial Alliance. seront ajustées comme suit :

> DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 04 Janvier 2019

SYMBOLE DES OPTIONS: Inchangé

➤ NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé

➤ MULTIPLICATEUR : Inchangé

LIVRABLE PAR CONTRAT: 100 actions ordinaires d'iA Société financière inc.

(IAG)

LIMITES DE POSITION ET DE Les limites de position et de levée demeureront

LEVÉE: inchangées à 75 000 contrats



➤ NOUVEAU CUSIP: 45075E 10 4

CDCC - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action :

> DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 04 janvier 2019

> SYMBOLE DES CONTRATS À

TERME SUR ACTIONS:

Inchangé

Inchangé

> SYMBOLE DES BTIC :

➤ NOMBRE DE CONTRATS :

Inchangé

MULTIPLICATEUR:

Inchangé

➤ LIVRABLE PAR CONTRAT:

100 unités d'iA Société financière inc. (IAG)

> NOUVEAU CUSIP:

45075E 10 4

> PRIX DE RÈGLEMENT:

Inchangé

➤ LIMITES DE POSITION ET DE

Les limites de position et de levée demeureront

LEVÉE :

inchangées à 75 000 contrats

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation CDCC